

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 Juin 2025 – 18 heures 00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 11

N° 6

Objet : **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION – PROTOCOLE RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL « SOLIS » APPLICATION RSA**

Présents

Mme MORICE – M BOIVIN – Mme DEBARBIEUX – M ALVAREZ
Mme ZUGARRAMURDI – Mme DELQUE – M BIVES-TOURON
Mme BIDART-LABROUSSE – Mme ALBISTUR – M ARTOLA
Mme FOURNIER-DULAC

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE
Mme CHAUFFARD à M BOIVIN

Absente excusée

Mme TINAUD-NOUVIAN
Mme LEDESMA

Absent

Mme GONZALO

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

Acte exécutoire
Certifié conforme à l'original
Par délégation, le Vice-Président

N° 6 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION – PROTOCOLE RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL « SOLIS » APPLICATION RSA

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du centre communal d'action sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Ce protocole a pour objet la mise à disposition de l'accès au logiciel départemental Solis limité à l'application du RSA pour assurer un service de qualité aux bénéficiaires de cette prestation.

La convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes afférents.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

La Vice-Présidente du CCAS
Nathalie MORICE

